

Changé (Sarthe). Chapelle de la Buzardière.

CHANGÉ

(Sarthe, canton du Mans-Est-Campagne, arrond. du Mans, 4 193 hab.)

Chapelle de la Buzardière. Propriété privée où le curé de Changé venait avant 1940 dire une messe tous les dimanches. Le Comité d'action de la Sauvegarde a refusé plusieurs fois de subventionner des chapelles faisant corps avec un château. Nous avons conclu un accord verbal avec l'association des Vieilles Maisons Françaises. Ici, le cas qui nous est soumis nous paraît échapper à ce verdict draconien, comme le montre un dessin ancien dont nous publions la reproduction. Ce document de 1855 montre bien l'ensemble pittoresque et harmonieux que forment l'oratoire et le manoir, sans aucunement se confondre. Cette perspective a été classée comme site par arrêté du 3 février 1944. L'intérêt historique et artistique de la chapelle a été plus anciennement reconnu encore, par l'inscription de ce petit monument à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 13 avril 1928. Une association s'est formée (*Journal officiel* du 9 septembre 1980). La chapelle est d'architecture flamboyante. Elle a été construite au début du XVI^e siècle par Jean de Clinchamps, fils de Guyon. Son plan en croix grecque rappelle les rotondes funéraires d'origine seigneuriale. Son dallage recouvre, en effet, de nombreuses sépultures. En 1955 malheureusement, la foudre a frappé et détruit la toiture ainsi que

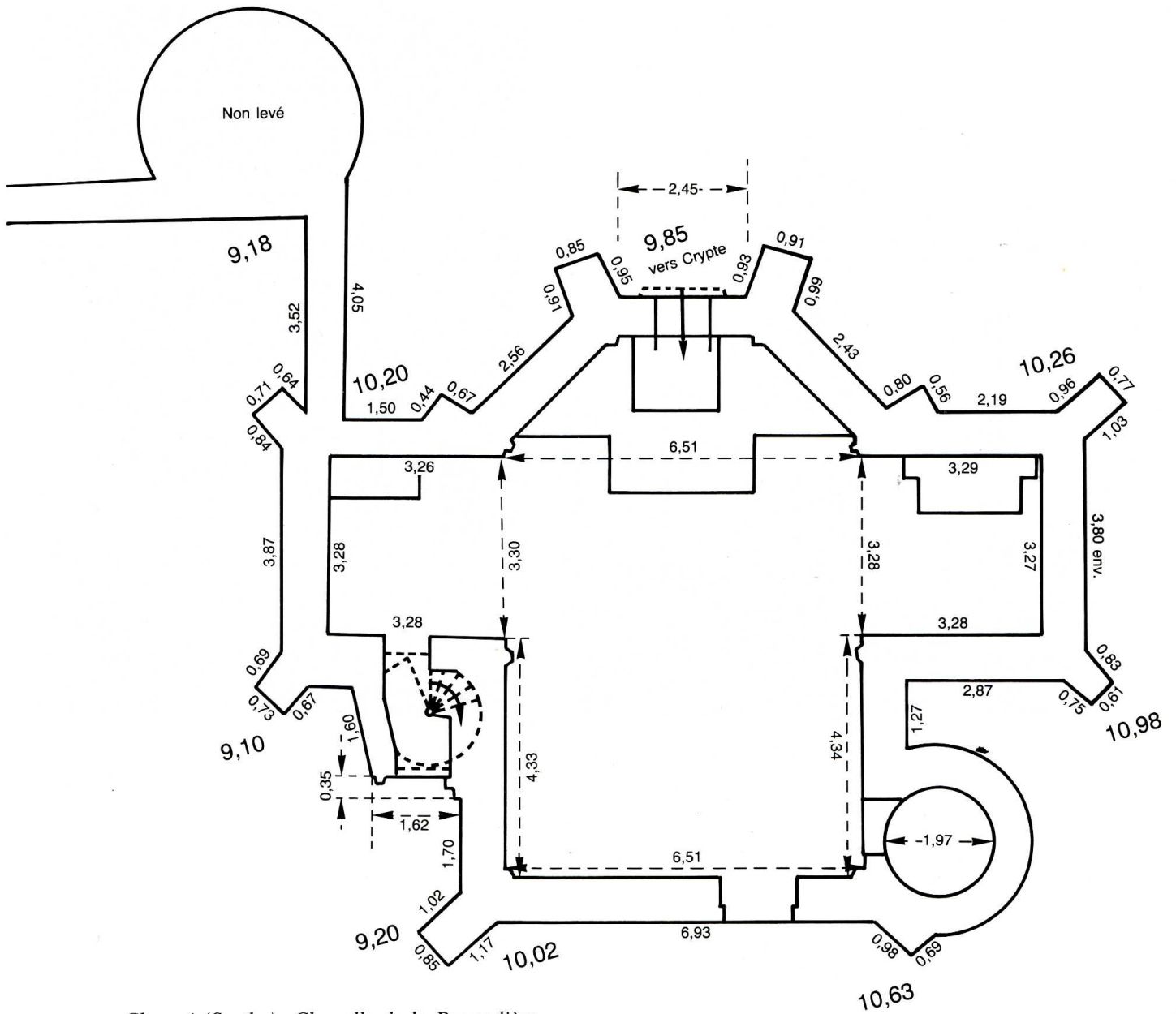
le clocheton qui la surmontait. L'escalier en vis qui conduit au comble est demeuré intact, mais les boiseries sont exposées à la pluie. Des subventions importantes peuvent être obtenues. Nous avons versé une subvention de 100 000 F.

Bibliographie. — Abbé F. LEMEUNIER, *Le manoir de la Buzardière (XV^e — XVIII^e siècles) à Changé (Sarthe)*, Le Mans, Société historique de la province du Maine, 1967, p. 3 et suiv.

J. H.

Changé (Sarthe). Chapelle de la Buzardière.





Changé (Sarthe). Chapelle de la Buzardière.